



European Parliament
FORMER MEMBERS
ASSOCIATION

27-29 SEPTEMBRE 2023

VISITE DE L'AAD À PARIS



SÉCRETARIAT DE L'AAD

ANTALL 02Q73

PARLEMENT EUROPÉEN

B-1047 BRUXELLES

TEL : +322.284.07.03 FAX : +332.284.09.89

E-MAIL : FORMERMENBERS@EUROPARL.EUROPA.EU

TABLE DE MATIÈRES



- 01** — Programme
 - 02** — La Présidence française 2022
 - 03** — La situation d'aujourd'hui
 - 04** — La situation politique
 - 05** — La situation économique
-

TABLE DE MATIÈRES



- 06** — Jeudi, le 28.09
Sénat
Une brève histoire
Assemblée Nationale
Une brève histoire
- 07** — Vendredi, le 29.09
Maison Jean Monnet
Jean Monnet
- 08** — OCDE
- 09** — Informations utiles
-

PROGRAMME

27 septembre, Mercredi

19.30 Dîner de rencontre avec l'ensemble de la délégation de l'AAD
(uniquement pour les membres inscrits à l'avance)
Lieu : Rosette Clichy, 77 Rue de Paris, 92110 Clichy, France

28 septembre, Jeudi

09.30 - 10.45 Visite guidée au Sénat
Lieu : Le Sénat, 15, rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

11.00 - 12.00 Réunion avec **M. Jean-François Rapin**
Président de la commission des affaires européennes - Sénat
Lieu : Le Sénat, 15, rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

12.30 - 13.45 Déjeuner de travail à l'invitation de **Mme Fabienne Keller**,
Questeure au Parlement européen responsable pour l'AAD, avec des remerciements à la Questeure de l'Assemblée nationale Mme Marie Guévenoux.
Lieu : Hôtel de la Questure de l'Assemblée nationale 128 Rue de l'Université, 75355 Paris

14.00 - 15.00 Réunion avec **M. Pieyre-Alexandre Anglade**
Président de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale
Lieu : Salle de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée nationale
9 rue de Bourgogne 75007 Paris

-
- 15.30 - 16.30 Réunion avec **M. Emmanuel Puisais-Jauvin**
Secrétaire général des affaires européennes en
Conseil des ministres
Lieu : Salle de la Commission des Affaires
Etrangères de l'Assemblée nationale
9 rue de Bourgogne 75007 Paris
- 16.45 - 18.00 Réunion avec **Mr Jean-Louis Bourlanges**
Président de la Commission des Affaires étrangères
de l'Assemblée nationale
Lieu : Salle de la Commission des affaires
européennes de l'Assemblée nationale
9 rue de Bourgogne 75007 Paris
- 18.00 - 19.30 Transport vers la **Maison Jean Monnet** - 90 min. de
bus
- 19.30 - 20.00 Enregistrement et temps libre
- 20.00 Dîner offert par la Maison Jean Monnet , Orateur:
Fabrizia Lapecorella
Vice-Sécretaire Génrlale OECD

29 septembre, Vendredi

- 08.00 - 09.00 Petit-déjeuner
- 09.30 - 10.00 Présentation de la **Maison Jean Monnet**
- 10.00 - 10.45 Visite guidée de la Maison Jean Monnet
- 10.45 - 11.00 Pause

-
- 11.00 - 12.30 **Évènement public** co-organisé avec la Maison Jean Monnet: "**Cap vers les élections européennes de 2024**", avec la participation de la Maison de l'Europe de Paris, le Centre Robert Schuman, l'Institut Jacques Delors et l'Université de Versailles-Saint Quentin et une Terminale d'un lycée francilien (primo-votants).
- 12.30 - 14.00 Déjeuner (cocktail déjeunatoire)
- 14.30 Café / rafraîchissement (facultatif) et **départ de la navette vers Paris Nord et Charles de Gaulle** (l'heure d'arrivée dépend du trafic). Les membres partant d'Orly sont priés d'organiser un taxi (avec les autres participants).

La Présidence Française 2022¹

La France a assuré la présidence du Conseil entre janvier et juin 2022. Cette présidence a été marquée par le déclenchement d'une nouvelle guerre en Europe avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022.

Priorités de la Présidence

Paris a eu 5 priorités principales.

- **Une Europe plus souveraine**
- **Une Europe plus verte**
- **Une Europe plus numérique**
- **Une Europe plus sociale**
- **Une Europe plus humaine**

Sous la présidence française, agissant avec une détermination et une unité totales, l'Union européenne a :

- Aidé les réfugiés ukrainiens
- Soutenu l'armée ukrainienne
- Soutenu l'économie ukrainienne
- Sanctionné contre la Russie et le Belarus
- Accordé à l'Ukraine et à la Moldavie le statut de candidat à l'adhésion à l'UE



¹<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/06/30/six-mois-de-presidence-francaise-au-service-de-europe>

LES RÉSULTATS DE LA PRÉSIDENTENCE¹



UNE EUROPE PLUS SOUVERAINE

La France a fait de la **réforme de l'espace Schengen** une priorité politique, dans le but de préserver la liberté de circulation au sein de l'Union européenne et de mieux protéger nos frontières extérieures.

Le **Pacte sur l'asile et les migrations** : les États membres ont accepté de mieux répartir les réfugiés arrivant en Europe, tout en renforçant les contrôles nécessaires aux frontières extérieures dès leur arrivée.

La **Boussole stratégique** : ce livre blanc sur la défense européenne est un exercice sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne. Il contribue à l'émergence d'une culture stratégique commune et au renforcement de la cohésion des Européens, et constitue une véritable feuille de route pour les dix années à venir.

La **communauté politique européenne** : une nouvelle proposition concernant l'organisation politique de notre continent. Elle renforcera les liens politiques, économiques, culturels et de sécurité à travers l'Europe, avec des États européens qui partagent nos valeurs démocratiques.



UNE EUROPE PLUS VERTE

Permettre une réduction de 55 % des émissions d'ici à 2030 : pour faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone et réduire nos émissions de 55 % d'ici à 2030, les États membres se sont mis d'accord sur une série de textes majeurs.

Réciprocité des normes : Progrès sur la question des mesures miroirs, permettant d'appliquer les mêmes normes de production environnementales et sanitaires aux produits européens et à ceux importés de pays tiers.

Lutte contre la déforestation importée : la présidence française a permis un accord entre les États membres sur une législation européenne visant à empêcher l'entrée sur le marché européen de produits contribuant à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

La **publication d'informations sur la durabilité par les entreprises** : Les entreprises de plus de 250 salariés ou cotées en bourse doivent désormais rendre compte de leur politique environnementale, sociale et de gestion sur des documents normalisés, justifiés et certifiés.

¹<https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/13/b9cac1b12676de9b2caad5fb6499cc33aa90abb4.pdf>

LES RÉSULTATS DE LA PRÉSIDENTENCE



UNE EUROPE PLUS NUMÉRIQUE

Adoption de la législation "DSA" (Digital Service Act) : Limiter la distribution de contenus et de produits illégaux en ligne.

Adoption de la loi DMA (Digital Market Act) : Mettre fin à la domination économique des grandes plateformes numériques et renforcer la liberté de choix des consommateurs.

3,5 milliards d'euros mobilisés pour l'initiative "Scale up" : Soutenir l'innovation et la croissance des acteurs émergents en mobilisant les investisseurs institutionnels.



UNE EUROPE PLUS SOCIALE

Adopter la **directive sur le salaire minimum** dans l'Union européenne. Adopter une **législation sur les quotas dans les conseils d'administration des entreprises européennes**.

Le **rôle des femmes dans les conseils d'administration** des entreprises : en vertu d'un accord entre le Conseil européen et le Parlement européen conclu après dix ans de négociations bloquées, les sociétés européennes cotées en bourse doivent avoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans leurs conseils d'administration.



UNE EUROPE PLUS HUMAINE

Conférence sur l'avenir de l'Europe : proposer des recommandations élaborées par les citoyens européens. Cet exercice démocratique sans précédent a impliqué plus de 700 000 citoyens européens à travers le continent, dont plus de 50 000 jeunes en France.

Construire un réseau entre les Etats membres en faveur d'un service civique européen ouvert à tous les jeunes de moins de 25 ans pour un échange universitaire ou d'apprentissage, un stage ou un engagement associatif.

Etat de droit : ouverture d'un débat sur le renforcement du règlement sur la conditionnalité de l'Etat de droit pour la protection du budget de l'Union.

Droits fondamentaux : adoption de conclusions sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Une forte majorité d'États membres a soutenu la proposition d'ajouter les discours et les crimes de haine à la liste des infractions prévues par la législation européenne. Une fois adoptée, cette proposition permettra à l'UE de légiférer en matière pénale sur les discours et les crimes de haine.

La Situation D'Aujourd'hui - La Présidence Espagnole¹

À partir de **juillet 2023**, l'Espagne a pris la **présidence du Conseil**. La présidence espagnole a défini quatre grandes priorités :

1. **Réindustrialiser l'UE** et garantir une autonomie stratégique ouverte
2. Faire **avancer la transition verte**
3. Promouvoir une plus grande **cohésion sociale et économique**
4. **Renforcer l'unité européenne**

De nombreuses priorités espagnoles décrites ici rappellent les priorités de la présidence française en 2022.

Plus précisément, l'Espagne souhaite promouvoir une **autonomie stratégique ouverte** et **assurer l'indépendance de l'UE vis-à-vis des pays tiers**.

La présidence travaillera également à la **poursuite de la transition verte** en réformant le marché de l'électricité et s'efforcera d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

L'Espagne souhaite que **l'économie de l'UE devienne à la fois plus compétitive et plus équitable**. C'est pourquoi elle plaide pour l'établissement de normes minimales et communes en matière d'impôt sur les sociétés dans tous les États membres et luttera contre l'évasion fiscale des grandes multinationales.

Enfin, elle plaidera pour un **approfondissement du marché intérieur**, l'achèvement de l'unité bancaire, une meilleure coordination des processus d'immigration et d'asile ainsi que le renforcement de l'identité et des valeurs européennes communes.

¹<https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/fr/programme/priorites/>

La Situation D'Aujourd'hui - La Présidence Espagnole¹



RÉINDUSTRIALISER L'UNION EUROPÉENNE ET ASSURER UNE AUTONOMIE STRATÉGIQUE OUVERTE

- **Poser les bases d'une réindustrialisation européenne** comme condition préalable à la prospérité des citoyens.
- Faire de **l'Union européenne le fer de lance de la révolution technologique**, en promouvant un cadre réglementaire alliant incitations au développement technologique et à l'innovation et à la défense du modèle européen de protection des droits des utilisateurs.
- **Renforcer l'autonomie stratégique ouverte**, en **réduisant les vulnérabilités** liées à l'approvisionnement dans des domaines essentiels, tels que l'alimentation, l'énergie ou la santé, tout en renforçant les alliances avec nos partenaires fiables.
- **Avancer sur les accords de partenariat** avec les régions prioritaires, en particulier l'Amérique latine et les Caraïbes.
- **Promouvoir la compétitivité et la croissance économique**, durable et inclusive, en renforçant et en approfondissant le marché unique à l'occasion du 30e anniversaire de sa création.
- **Progresser vers une numérisation responsable**, fondée sur l'égalité d'accès à l'environnement numérique et la protection de la vie privée des Européens



AVANCER SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET L'ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT

- Parachever une **transition écologique socialement juste**, en promouvant l'atténuation des effets du changement climatique et en portant une attention particulière à l'exclusion sociale et à la précarité énergétique.
- **Lutter contre les effets du changement climatique** tant à l'échelle mondiale qu'europpéenne.
- Réaliser une **réforme du marché de l'électricité** qui garantisse des prix abordables à nos citoyens
- Impulser la **décarbonation de l'économie européenne** et assurer l'adoption du paquet législatif «Ajustement à l'objectif 55».
- **Promouvoir une économie verte**, qui garantisse l'emploi de qualité et la compétitivité des entreprises européennes.



PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

- **Promouvoir une économie sociale** où la création de richesse profite à tous les Européens.
- **Garantir les droits des travailleurs** dans les nouveaux secteurs d'activité, en particulier le droit à un travail décent. ≥ Renforcer l'État-providence européen.
- Garantir la **justice fiscale européenne**, en prévenant l'évasion fiscale et en adoptant des normes fiscales minimales au niveau européen.
- **Réformer la gouvernance économique**, avec des règles fiscales plus justes, réalistes et prévisibles, qui permettent aux États membres de financer les politiques et les services publics sans compromettre la stabilité budgétaire.
- **Avancer sur les initiatives et les objectifs énoncés dans le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux.**
- Adopter des **mesures en faveur de l'égalité de traitement et de l'inclusion des personnes**, en mettant l'accent sur l'égalité des genres et les questions relatives à l'enfance et aux situations de handicap.
- Œuvrer à la **préservation et à l'extension des droits liés à la citoyenneté européenne.**
- **Progresser vers la cohésion économique**, sociale et territoriale des régions présentant des déséquilibres naturels et géographiques, tout en garantissant la qualité et le mode de vie rural.
- **Approfondir les modes de participation des citoyens européens.**
- **Répondre au défi démographique** et lutter contre le dépeuplement.
- **Faire aboutir l'Union européenne de la santé**, avec la mise en place d'un espace européen des données de santé et le renforcement de l'action européenne en matière de santé mentale et de soins.



RENFORCER L'UNITÉ EUROPÉENNE

- **Maintenir l'unité des États membres et des partenaires internationaux** dans le **soutien à l'Ukraine**. Défendre une paix juste dans le respect des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

-
- **Consolider un espace stratégique européen** fondé sur la poursuite d'intérêts communs entre l'Union et ses partenaires
 - Avancer sur le **processus d'adhésion des pays candidats**.
 - Appuyer la **révision des procédures décisionnelles de l'Union européenne** pour les rendre plus efficaces, notamment en étendant le recours au vote à la majorité qualifiée.
 - **Promouvoir une politique étrangère et de sécurité commune** (PESC) et œuvrer à la sécurité des espaces stratégiques européens, en complémentarité et en collaboration avec l'OTAN
 - **Renforcer les relations avec les partenaires stratégiques de l'UE**, en particulier avec l'Amérique latine et les Caraïbes, les États-Unis, les pays riverains de la Méditerranée, l'Afrique (avec une attention particulière pour le Sahel), les Balkans occidentaux et les autres pays du voisinage européen.
 - **Finaliser le pacte sur la migration et l'asile** pour assurer une gestion humaine, ordonnée, solidaire, responsable et efficace des flux migratoires. Collaborer avec nos partenaires dans le développement d'une dimension extérieure de la migration à laquelle seront allouées les ressources nécessaires. **Assurer la protection des frontières européennes** et des personnes qui viennent chercher un avenir meilleur en Europe.
 - **Améliorer la résilience de l'UE** et sa capacité à gérer les crises.
 - **Renforcer l'espace de liberté, de sécurité et de justice** (ELSJ) et défendre les valeurs démocratiques et l'état de droit.

Pour plus d'informations sur la présidence espagnole veuillez consulter:<https://spanish-presidency.consilium.europa.eu/media/bbsjchsw/programme-presidence-espagnole-conseil-ue-2023.pdf>

[Le site est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE](#)

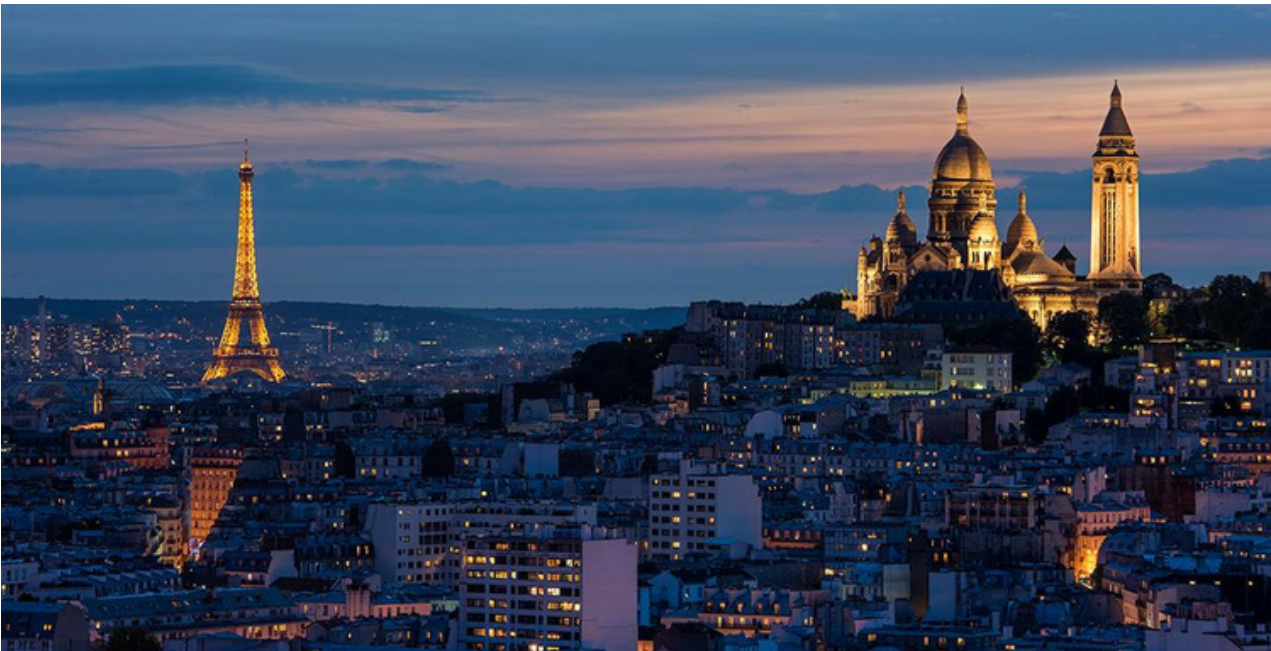
LA SITUATION POLITIQUE

Le système politique¹

La France est une république **semi-présidentielle** dont le chef du gouvernement — le **Premier ministre** — est nommé par le **président** — le chef de l'État —, qui est élu au **suffrage universel direct**.

Le territoire de la France se compose de **18 régions administratives**: 13 régions métropolitaines (le territoire européen de la France ou la «France métropolitaine») et 5 régions d'outre-mer. Les 5 régions d'outre-mer, ainsi que Saint-Martin (territoire français situé dans les Caraïbes), sont considérées comme faisant partie de l'Union européenne (elles disposent du statut de régions ultrapériphériques).

La **ville de Strasbourg**, en France, est **l'un des trois sièges officiels des institutions européennes**, les deux autres étant Bruxelles et Luxembourg.



¹https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/france_en

LA SITUATION POLITIQUE

La composition constitutionnelle¹

C'est la **Constitution du 4 octobre 1958** qui régit le fonctionnement des institutions de la Ve République. Elle a fait **l'objet de plusieurs révisions**.



Le **président** est **élu pour cinq ans au suffrage universel direct**.

Emmanuel MACRON, huitième président de la Ve République, a été **élu le 7 mai 2017**.

Il **préside le Conseil des ministres, promulgue les lois** et il est le **chef des armées**. Il **peut dissoudre l'Assemblée nationale** et, en **cas de crise grave, exercer des pouvoirs exceptionnels** (article 16 de la Constitution).



Le **Président de la République nomme le Premier ministre** et, sur proposition de celui-ci, les membres du Gouvernement (article 8 de la Constitution).

Sous la direction du Premier ministre, le **Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation**.

Le champ d'activité, les compétences, les attributions et les missions de chaque ministre ne sont pas figées, contrairement à ce qui est le cas dans d'autres pays comme les États-Unis. Ils sont déterminés librement par le Premier ministre et le Président de la République

Elisabeth Borne est l'actuel Premier ministre français et a été **nommée en mai 2022**. Elle appartient au **parti politique Renaissance** du président Macron.

¹ <https://www.elysee.fr/en/french-presidency/the-institutions>

LA SITUATION POLITIQUE

Le **Parlement** est composé de deux assemblées :

Le **Sénat**, élu au suffrage universel indirect et renouvelable par moitié tous les trois ans. La dernière élection a eu lieu en septembre 2017. Il comprend **348 sénateurs**.

L'**Assemblée nationale**, dont les **577 députés** sont élus au suffrage universel direct pour cinq ans. La dernière élection a eu lieu en juin 2017. L'Assemblée nationale est composée de 577 députés.

Les deux assemblées, outre leur **fonction de contrôle du Gouvernement, élaborent et votent les lois**. À cet égard et en cas de désaccord, l'Assemblée nationale statue définitivement.



LA SITUATION POLITIQUE

Politique interne¹

En **2017, Emmanuel Macron a été élu huitième président de la République française** et s'est imposé au second tour des élections face à la candidate d'extrême droite Marine Le Pen. Il a pu obtenir un second mandat en 2022, ce qui fait de lui **seulement le deuxième président après Jacques Chirac en 2002 à avoir réalisé cet exploit**. Macron est le **fondateur du mouvement "En Marche!"** (tendance politique libérale et centriste), créé le 6 avril 2016. Le nom a ensuite été **modifié pour devenir Renaissance**.

En **juin 2022, les électeurs ont élu les 577 membres actuels de l'Assemblée nationale** à la suite de l'élection à deux tours d'Emmanuel Macron. Le président français s'apprête à vivre cinq années d'impasse potentiellement tumultueuses après que son **alliance centriste a échoué à obtenir la majorité absolue**. Sa coalition Ensemble ! était en passe de devenir le plus grand parti de la prochaine Assemblée nationale, mais **avec 245 sièges, elle n'a pas atteint les 289 sièges nécessaires pour obtenir la majorité**.

Deux forces principales dans l'opposition : l'alliance d'extrême gauche NUPES avec 131 sièges et l'extrême droite avec 89 sièges. Le Parlement français semble être paralysé pour les cinq prochaines années.

Au **Sénat**, le **groupe Les Républicains détient la majorité des sièges avec 145 sièges**. Le deuxième groupe en importance est celui des **Socialistes, écologistes et républicains, avec 64 sièges**.

¹<https://www.politico.eu/article/the-end-of-macronism/>
<https://www.senat.fr/vos-senateurs/groupes-politiques.html>

LA SITUATION ÉCONOMIQUE



Commerce et Economie¹

L'**activité économique française** devrait rester **modérée en 2023** (0,7 % de croissance annuelle) après un ralentissement significatif au second semestre 2022, mais elle **devrait s'accélérer en 2024** (1,4 %).

L'**inflation ne devrait diminuer que progressivement** au cours de la période de prévision (5,5 % en 2023 et 2,5 % en 2024, après 5,9 % en 2022), malgré la baisse des prix de l'énergie et des produits de base.

Le **déficit public devrait rester à 4,7 % du PIB en 2023** et **baisser à 4,3 % en 2024**.

La **dette publique devrait être ramenée à 109,5 % du PIB d'ici 2024**.

Le **commerce intra-UE représente 54 % des exportations de la France**, tandis qu'en **dehors de l'UE, 8 % sont destinés aux États-Unis** et **6 % au Royaume-Uni**.

En ce qui concerne les **importations, 66 % proviennent des États membres de l'UE**, tandis qu'en **dehors de l'UE, 7 % proviennent de la Chine** et **5 % des États-Unis**.

La France a **contribué à hauteur de 16 892 euros au budget de l'UE pour 2022**, ce qui représente 0,62 % de son RNB.

¹https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-surveillance-eu-economies/france/economic-forecast-france_en
https://european-union.europa.eu/principles-countries-history/country-profiles/france_en

La Situation Economique en Chiffres¹

Indicators	2022	2023	2024
Crossance PIB (% yoy)	2,6	0,7	1,4
Inflation (% yoy)	5,9	5,5	2,5
Chômage (%)	7,3	7,4	7,5
Solde des administrations publiques (% of GDP)	-4,7	-4,7	-4,3
Dette publique (% of GDP)	111,6	109,6	109,5
Solde du compte courant (% of GDP)	-3,1	-1,5	-1,3

¹ https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-surveillance-eu-economies/france/economic-forecast-france_en

Rapport pays de la Commission 2023¹

Aperçu de l'économie et de l'emploi

L'économie française ralentit en 2023 dans un contexte d'inflation toujours élevée

- L'économie française a nettement **ralenti au second semestre 2022**, mais l'activité **devrait se redresser à partir du second semestre 2023**.
- Après le fort rebond de 6,8 % en 2021, on estime que le PIB réel a augmenté de 2,6 % en 2022.
- L'activité économique **devrait rester modérée au cours du premier semestre 2023**.
- **L'investissement, en particulier, devrait diminuer** en raison de la hausse des coûts de production, du resserrement des conditions financières et de l'accroissement de l'incertitude.
- Toutefois, la **baisse prévue de l'inflation** devrait permettre une reprise progressive au second semestre.
- **L'activité devrait donc augmenter de 0,7 % et de 1,4 % en 2023 et 2024 respectivement**.
- L'impact de la crise énergétique sur les ménages et les entreprises a été largement atténué par les mesures gouvernementales
- **L'inflation en France reste très inférieure aux autres pays de l'UE en 2022**, à +5,9 % contre +9,2 % pour l'UE.
- À partir de **2023, l'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie française devrait s'estomper**.
- Cependant, début 2023, la hausse des prix réglementés de l'électricité et du gaz, la fin de la ristourne sur les carburants et le retard dans la transmission des prix de l'énergie devraient se répercuter sur les prix à la consommation.
- En **2023, l'inflation devrait progressivement ralentir** grâce à la baisse des prix de gros de l'énergie et des matières premières.
- **L'inflation devrait atteindre 5,5 % en 2023 et 2,5 % en 2024**.

¹https://economy-finance.ec.europa.eu/system/files/2023-05/FR_SWD_2023_610_en.pdf

Les mesures prises pour contrer les effets de la crise énergétique ont freiné l'amélioration des finances publiques après la conférence COVID-19.

- Le **déficit devrait atteindre 4,7 % du PIB en 2023** (reflétant toujours le coût des dépenses pour contrer la crise énergétique) et diminuer à 4,3 % du PIB en 2024.
- À 111,6 % du PIB en 2022, la **dette publique n'a que légèrement diminué et devrait revenir à 109,5 % du PIB en 2024.**
- Toutefois, la dette publique devrait ensuite repartir à la hausse à moyen terme en l'absence d'action politique.

La France est confrontée à des vulnérabilités macroéconomiques

- Ces **vulnérabilités sont liées à une dette publique élevée et à des problèmes de compétitivité**, mais la réponse politique a été globalement appropriée.
- En effet, la **réforme de la gestion des finances publiques est entrée en vigueur en 2022** et un nouveau mécanisme d'évaluation annuelle des dépenses publiques a été adopté.
- La mise en œuvre effective de ces deux réformes reste essentielle pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et à la réduction durable de la dette publique.
- Des réformes majeures visant à abaisser le coût de la main-d'œuvre, à réduire les impôts sur la production et le taux d'imposition des sociétés ont contribué à restaurer la compétitivité des coûts.



Développements du marché de travail



L'évolution du marché du travail est positive, ce qui se traduit par une hausse de l'emploi.

- Malgré le ralentissement économique, le marché du travail est resté dynamique en 2022, ce qui a entraîné une nouvelle baisse du taux de chômage, qui a atteint son niveau le plus bas depuis le premier trimestre 2008 (7,2 % au quatrième trimestre 2022).
- Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans a également atteint 68,3 % au quatrième trimestre 2022, son niveau le plus élevé jamais enregistré.
- Malgré une certaine amélioration, les groupes vulnérables sont toujours confrontés à des obstacles persistants qui les empêchent d'accéder au marché du travail (voir annexe 14).

Les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des compétences restent des problèmes importants

- Les pénuries de main-d'œuvre étaient déjà importantes avant la crise du COVID-19 et ont augmenté régulièrement en 2021, pour atteindre un pic en 2022.
- Les employeurs signalent le manque de travailleurs adéquatement formés comme l'un des principaux obstacles au recrutement.
- Les principaux secteurs touchés sont l'industrie, la construction, l'information et la communication, l'éducation et la santé.
- Les résultats actuels des mesures de mise à niveau et de requalification déployées, telles que le plan visant à réduire les tensions en matière de recrutement, appellent à une meilleure adéquation entre les formations disponibles et les besoins du marché du travail (voir l'annexe 14).

Table A14.2: **Situation of France on 2030 employment, skills and poverty reduction targets**

Indicators	Latest data	Trend (2015-2022)	National target by 2030	EU target by 2030
Employment (%)	74.0 (2022)		78	78
Adult learning ¹ (%)	48.4 (2016)		65	60
Poverty reduction ² (thousands)	+512 (2021)		-1 100	-15 000

(1) Adult Education Survey, adults in learning in the past 12 months; (2) Number of persons at risk of poverty or social exclusion (AROPE), reference year 2019.

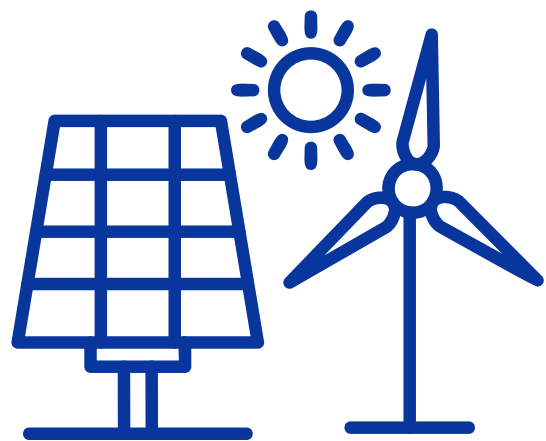
Source: Eurostat, DG EMPL

La France obtient globalement de bons résultats dans le tableau de bord social lié au pilier européen des droits sociaux.

- Tous les indicateurs du tableau de bord se situent au niveau ou au-dessus de la moyenne de l'UE.
- Des faiblesses subsistent néanmoins, notamment en ce qui concerne l'intégration des groupes vulnérables sur le marché du travail, l'inadéquation des compétences et la faible participation des adultes peu qualifiés à l'apprentissage.
- Le système éducatif est globalement bon, mais les inégalités socio-économiques continuent d'avoir un impact sur les résultats scolaires des élèves

Les importations françaises de combustibles fossiles en provenance de Russie sont limitées.

- Avec une part importante d'énergie nucléaire, le bouquet énergétique français est moins dépendant des combustibles fossiles que celui des autres pays de l'UE.
- En outre, en 2022, la Russie ne représentait que 9 % du coke et des produits pétroliers raffinés et 11 % des importations de pétrole brut et de gaz naturel.
- Les échanges non énergétiques de la France avec la Russie sont également très limités.
- Cependant, certains secteurs industriels ont été affectés par des ruptures d'approvisionnement en composants clés en provenance de Russie. C'est le cas notamment dans
 - l'aéronautique (dépendant du titane)
 - et de l'automobile (palladium).



La dette publique et privée élevée et la faible compétitivité restent des défis macroéconomiques à surveiller.

La coexistence d'une dette publique et privée élevée pourrait être une source de vulnérabilité

- Il n'y a pas de risque visible de vague de faillites d'entreprises jusqu'à présent.
- Après une baisse cumulée de 50 % en 2021 par rapport à 2019, les faillites d'entreprises ont fortement augmenté en 2022, mais sont restées inférieures d'environ 20 % aux niveaux antérieurs à la pandémie.
- Le secteur financier reste résilient et les conditions de financement sont plus favorables que dans d'autres pays de l'UE,
- tant en termes de volumes de crédits que de taux d'intérêt. Cependant, l'endettement privé élevé pourrait représenter une source de vulnérabilité, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt

Les exportations de la France ont été fortement touchées par la crise COVID-19 en 2020 et sont restées modérées en 2021 et 2022.

- En 2022, les exportations nettes ont encore contribué négativement à la croissance, à la croissance, restant bien en deçà de leur niveau d'avant la crise.
- La compétitivité s'est améliorée en 2022 du fait d'une inflation plus faible en France que chez ses partenaires commerciaux, de la baisse de l'euro par rapport au dollar et des mesures fiscales, notamment des réductions des impôts sur la production et du taux de l'impôt sur les sociétés.

La France se caractérise par des disparités régionales croissantes qui vont au-delà de la fracture persistante entre les régions métropolitaines et les régions ultrapériphériques.

- Alors que la région capitale (l'Île-de-France) avait un PIB par habitant représentant 176 % de la moyenne de l'UE, 23 des 27 régions ont perdu du terrain par rapport à la moyenne de l'UE, 23 régions sur 27 ont perdu du terrain par rapport à la moyenne de l'UE, avec une croissance faible ou négative sur la période 2010-2020.
- La fracture entre les zones urbaines et rurales en termes de dynamisme économique et de perspectives de croissance à long terme est devenue une question d'intérêt public.

Le Sénat¹

Le **Parlement français** est composé de **deux chambres**, l'Assemblée nationale et le Sénat. Les membres des deux chambres sont choisis par deux systèmes électoraux différents. Cela permet **d'assurer une représentation aussi équitable que possible** de toutes les composantes de la société française.

Les **sénateurs examinent les projets de loi** présentés par le gouvernement ou par un député. Les sénateurs **contrôlent également l'action du gouvernement** et veillent à ce que les lois promulguées soient appliquées en conséquence.

Les sénateurs peuvent également **créer des organes d'information et de consultation ad hoc et temporaires** (mission d'information, commission d'enquête...) afin d'étudier une question particulière et de proposer des réformes.

Le Sénat **est un gage de stabilité institutionnelle** : contrairement à l'Assemblée nationale, il **ne peut être dissous**.



En outre, le **président du Sénat assure l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance ou d'incapacité**.

Le **Sénat représente les collectivités de la France métropolitaine et des territoires d'outre-mer**, ainsi que les Français de l'étranger. Au total, **348 sénateurs sont élus**. Le nombre de sénateurs élus pour chaque circonscription est proportionnel à la population.

Tous les **trois ans, la moitié des sièges est soumise à l'élection**. Les **sièges sont donc divisés en deux séries**.

178 sièges de la série 2 ont été partiellement renouvelés lors des élections de septembre 2020. 172 sénateurs sur 178 étaient concernés.

Les **sièges des 6 sénateurs représentant les Français de l'étranger** ont été élus lors d'élections partielles organisées le 29 septembre 2021. **Les 170 sièges de la série 1 devraient être renouvelés en septembre 2023.**

Selon le nombre de sièges à pourvoir, les **sénateurs sont élus au scrutin uninominal à deux tours** (circonscriptions désignant 1 ou 2 sénateurs) **ou au scrutin de liste à la représentation proportionnelle** (circonscriptions désignant au moins 3 sénateurs ou plus).

Le **président du Sénat**, représente la Haute Assemblée et dirige les débats. Il **préside deux organes importants** : le Bureau du Sénat (le Bureau*) et la Conférence des présidents. Il **dispose d'importantes prérogatives constitutionnelles.**

Il a le **droit de nommer les membres du Conseil constitutionnel** et peut le saisir si des dispositions de lois ou de traités promulgués lui paraissent contraires à la Constitution. Il peut **exercer temporairement les fonctions de Président de la République en cas de vacance ou d'empêchement.** Ainsi, la présidence du Sénat est considérée comme la **deuxième plus haute fonction de la République.**

En séance plénière de la Chambre, les **sénateurs débattent et votent les lois; ils contrôlent également le gouvernement.** Les sénateurs **décident des orientations du projet de loi, puis l'examinent en détail,** article par article. Ils le **modifient en déposant des amendements.** Les **ministres doivent répondre aux questions posées par les sénateurs** lors de séances spécifiques

¹ <https://www.senat.fr/lng/en.html>

Une brève histoire¹

1795-1799 : Le Conseil des Anciens

La seconde Chambre est créée en France avec la Constitution thermidorienne de 1795, sous le nom de "Conseil des Anciens". L'édifice institutionnel construit au lendemain de la Révolution est fragile et menacé. Il ne dure que quatre ans, avant de céder la place à un régime autoritaire. En 1795, la lutte politique est toujours d'actualité.

1799-1814 : Le Sénat conservateur

Devenue "Sénat conservateur" sous le Consulat, puis l'Empire (1799-1814), la seconde Chambre finira par destituer son président, Napoléon, en 1814.

Avide de gloire antique, Napoléon Bonaparte fait renaître un Sénat inspiré de Rome.

1814-1830 : La Chambre des Pairs de la Restauration

L'évolution vers un régime parlementaire à l'anglaise fait de la "Chambre des pairs" de la Restauration (1814-1830) une réplique

française de la Chambre des lords. La France a retrouvé un roi. Mais Louis XVIII, puis Charles X, devront compter avec les parlementaires de toutes opinions qui ont pris goût à la liberté d'expression.

1830-1848 : La Chambre des pairs de la Monarchie de Juillet

Un roi "bourgeois" monte sur le trône. La Chambre des pairs est elle aussi "embourgeoisée". Un nouveau régime est mis en place, défini par Louis-Philippe comme suit : "Nous chercherons (...) un juste milieu, également éloigné des excès du pouvoir populaire et des abus du pouvoir royal."

1851-1870 : Le Sénat du Second Empire

Le Sénat du Second Empire (1851-1870) est un retour à l'esprit du Sénat conservateur. Une opposition en exil, une presse sous haute surveillance, un Parlement docile : l'Empire autoritaire de Napoléon III s'efforce d'étouffer toute manifestation de démocratie parlementaire.

1875-1940 : Le Sénat républicain

Il faut attendre les lois constitutionnelles de 1875 pour que soit créé en France un Sénat républicain (1875-1940), qui jouera un rôle important sous la Troisième République. En 1875, avec l'avènement de la Troisième République, s'ouvre l'une des pages les plus riches de l'histoire parlementaire française. Puissantes et redoutées, les deux Chambres jouent un rôle de premier plan pendant les soixante années qui suivent.

1946-1958 : Le Conseil de la République

La Constitution de 1946 réduit le rôle du Sénat, comme le montre symboliquement le nom de "Conseil de la République" donné à la seconde chambre (1946-1958). Malgré le statut défavorable que lui confère la Constitution de la IV^e République, la seconde chambre retrouve progressivement son influence et son rôle stabilisateur.



Depuis 1958 : Le Sénat de la V^e République

Le système institutionnel de la Ve République a redonné sa place au Sénat, même si le bicamérisme est resté inégalitaire. Restauré en 1958, menacé en 1969, le Sénat a enfin trouvé sa place dans les institutions de la Ve République et contribué à leur équilibre, dans une période riche en changements politiques.

¹<https://www.senat.fr/connaitre-le-senat/lhistoire-du-senat.html>

L'Assemblée Nationale¹

L'Assemblée nationale française **examine les lois, contrôle l'action du gouvernement et évalue les politiques publiques**. Elle **partage le pouvoir législatif avec le Sénat**, mais si les deux chambres du Parlement ne parviennent pas à un accord sur un projet de loi, c'est **l'Assemblée nationale qui a le dernier mot**. Elle seule a le **pouvoir de censurer le gouvernement**, c'est-à-dire de le contraindre à la démission ; elle est le seul organe gouvernemental à **pouvoir être dissous par le président** de la République.

L'Assemblée nationale est **composée de 577 députés**, élus pour un **mandat de cinq ans**. Depuis juin 2012 (14^e législature), 11 députés sont élus par les Français établis hors de France. Ils sont des fonctionnaires nationaux, mais représentent aussi des circonscriptions locales et, à ce titre, servent d'intermédiaires entre les citoyens, qui leur ont délégué une partie de leur souveraineté, et le pouvoir de l'État.

Élu au scrutin secret au début de la session législative, le **Président représente l'Assemblée et dirige la discussion et les débats**. Ce rôle majeur s'accompagne d'autres prérogatives importantes : il est consulté par le Président français en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre des pouvoirs d'urgence prévus par l'article 16 de la Constitution ; il nomme trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, institution qui a le pouvoir d'apprécier la conformité d'une loi ou d'un traité à la Constitution ; il nomme des personnalités au sein de certaines autorités administratives indépendantes. Sur le plan protocolaire, il **occupe la quatrième place dans l'État**.

Le **contrôle de l'action du gouvernement** est l'une des principales fonctions du Parlement. Les députés peuvent interroger les ministres, par écrit ou oralement. L'Assemblée peut **créer des commissions d'enquête et des commissions d'information**. Selon l'article 35 de la Constitution, la **déclaration de guerre est autorisée par le Parlement**.

¹<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/role-et-pouvoir-de-assemblee>

Une brève histoire¹

Les débuts : 1789

Le 17 juin 1789, un mois après la réunion des États généraux à Versailles, les membres du tiers état se déclarent "Assemblée nationale", car ils représentent au moins 96 % de la nation. Ils s'arrogent la souveraineté fiscale et décident d'élaborer une constitution limitant les pouvoirs du roi. Désormais, la souveraineté ne réside plus dans la personne du monarque mais dans la nation.

Le Parlement muselé : 1799-1830

Par la Constitution de l'an VIII (1799), le pouvoir législatif français sous le Consulat et le Premier Empire est divisé en quatre assemblées (Conseil d'État, Tribunat, Corps législatif et Sénat), dont aucune n'est élue au suffrage direct. Cela renforce la toute-puissance de l'exécutif, concentrée entre les mains de Napoléon.

La Charte octroyée par Louis XVIII en 1814 rétablit la souveraineté royale, légèrement atténuée par l'existence d'un Parlement bicaméral : une Chambre des députés élue pour cinq ans au suffrage restreint et une Chambre des pairs (héréditaire ou à vie). Mais les chambres pouvaient être convoquées et ajournées à la guise du roi ; elles n'avaient aucun pouvoir d'initiative ni aucun moyen d'influencer le gouvernement. Elles n'avaient qu'un semblant de pouvoir.

Les débuts d'un régime parlementaire : 1830-48

Après la révolution de 1830, une nouvelle conception de la souveraineté s'impose. Elle signifie qu'il existe un pacte entre les représentants de la nation et le monarque : ils exercent ensemble la souveraineté. Le droit d'initiative législative est restitué aux deux chambres. Le principe de la responsabilité ministérielle devant le Parlement est établi pour la première fois.

¹<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/histoire>

De l'intermède républicain au Second Empire : 1848-70

La Constitution de 1852 affaiblit encore une fois la représentation nationale. Là encore, il y avait un exécutif tout-puissant (des ministres nommés par l'Empereur et responsables devant lui seul) auquel s'opposait un Corps législatif élu partageant des pouvoirs diminués avec un Conseil d'État (composé de fonctionnaires) et un Sénat (dont les membres étaient nommés pour vie). Ces institutions ne survécurent pas à la défaite de 1870. Après la chute de l'Empire, l'Assemblée élue le 8 février 1871, réunie d'abord à Bordeaux puis à Versailles jusqu'en 1879, vota les lois constitutionnelles de 1875 qui devaient gouverner la France pendant soixante-cinq ans. années et constituent la véritable base du système parlementaire du pays.

La Charte accordée par Louis XVIII en 1814 rétablit la souveraineté royale, légèrement atténuée par l'existence d'un Parlement bicaméral, d'une Chambre des députés élue pour cinq ans au suffrage restreint et d'une Chambre des pairs (héréditaire ou à vie). Mais les chambres pouvaient être convoquées et ajournées selon le souhait du roi ; ils n'avaient aucun pouvoir d'initiative ni aucun moyen d'influencer le gouvernement. Ils n'avaient qu'un semblant de pouvoir.

Les débuts d'un régime parlementaire : 1830-48

Après la révolution de 1830, une nouvelle notion de souveraineté est apparue clairement. Cela signifiait qu'il existait un pacte entre les représentants de la nation et le monarque : ils exerçaient ensemble la souveraineté.

Le droit d'initiative législative a été rétabli aux deux chambres. Et le principe de la responsabilité ministérielle devant le Parlement a été établi pour la première fois.

La Troisième République 1848-1940

Le pouvoir législatif est partagé entre la Chambre des députés, élue pour quatre ans au suffrage universel direct, et le Sénat, élu pour neuf ans au suffrage indirect.

Le Président de la République disposait du droit de dissolution qui tomba en désuétude en 1877.

Le 10 juillet 1940, la Chambre des députés et le Sénat réunis à Vichy en Assemblée nationale confèrent les pleins pouvoirs au maréchal Pétain malgré le refus de 80 parlementaires. Il n'existera plus aucun organe représentatif de la volonté nationale jusqu'en août 1944.

La Quatrième République 1946-1958

La Constitution du 27 octobre 1946 consacre la souveraineté parlementaire et la primauté du pouvoir législatif.

L'Assemblée nationale seule peut renverser le gouvernement.

En contrepartie, le Gouvernement peut la dissoudre, mais ce droit obéit à des conditions particulièrement strictes qui n'ont été remplies qu'une seule fois en 1955. En 1958, Charles de Gaulle revient au pouvoir et instaure la Ve République.

La Ve République 1958- aujourd'hui

Les institutions de la Ve République, créée en 1958, correspondent aux idées du général de Gaulle, telles qu'il les avait exposées en 1946.

L'Assemblée nationale voit son rôle de plus en plus affirmé, tant du point de vue politique qu'en termes de contrôle du Gouvernement.



La Maison Jean Monnet¹

La Maison Jean Monnet est située à Houjarray à environ 60 minutes de Paris. C'est un lieu pour **découvrir la vie et l'œuvre de Jean Monnet**, l'un des principaux **fondateurs de l'Union européenne**. Il propose un agenda culturel riche et de nombreuses opportunités de découvrir l'Union européenne.

Jean Monnet a acheté la maison après son retour des États-Unis à Paris. Dans cette maison, il a **discuté de l'avenir possible de l'Europe** et de la manière de sortir des ravages de la Seconde Guerre mondiale. Le **discours qui sera le premier point de départ de l'Union européenne**, prononcé par Robert Schuman le 9 mai 1950, a **été rédigé dans cette maison** par Jean Monnet et ses associés.

Jean Monnet recevait régulièrement la visite d'amis et de personnalités politiques de haut rang dans cette maison pour discuter des problèmes actuels. Jean Monnet y est également décédé le 16 mars 1979.

¹<https://jean-monnet.europa.eu/home> en

La **maison appartient au Parlement européen depuis 1982**. Suite au souhait de sa fille aînée, Marianne, la maison a été ouverte au public et transformée en musée. Cela en fait l'endroit idéal pour en apprendre davantage sur le projet européen ainsi que sur la vie et l'œuvre de l'un de ses principaux architectes.

L'exposition permanente a été entièrement rénovée en 2019. Ici, **on peut se plonger complètement dans la vie et l'œuvre de Jean Monnet** où l'idée de l'unité européenne a fait ses premiers pas vers la réalisation.





Jean Monnet¹

De 1926 à 1938, il effectue de **nombreux mandats de conseiller économique et financier**, notamment en Chine.

En 1938, il part en mission aux États-Unis pour acheter des avions de chasse pour la France. En juin 1940, Monnet était à Londres et contribua fortement à la proposition d'une Déclaration d'Union entre l'Empire britannique et l'Empire français. Entre 1940 et 1943, il contribue également au programme de victoire du président Roosevelt. En 1943, il est l'un des membres du Comité français de libération nationale à Alger, aux côtés du général Giraud et du général de Gaulle.

En 1945, il rentre en France et est **nommé commissaire au Plan par De Gaulle**. A ce titre, sa mission est de **coordonner la reconstruction et la modernisation de la France**. En 1950, il **conçoit le projet de Déclaration Robert Schuman du 9 mai 1950**.

Jean Monnet est né en 1888 à Cognac dans une famille de marchands d'eaux-de-vie. Entre 1904 et 1914, il effectue divers voyages au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis pour le compte de J.-G. Monnet & Cie.

Durant la Première Guerre mondiale, il contribue à la création d'un pool de navires et de ravitaillements en matières premières, qui permet de vaincre le danger de la guerre sous-marine en 1917.

En 1919, il devient secrétaire général adjoint de la Société des Nations. Il revient à Cognac en 1923, où il travaille à la modernisation de la maison de Cognac de son père.

¹https://jean-monnet.europa.eu/jean-monnet/man_en

En 1950, Jean Monnet invite le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman dans sa maison d'Houjarray. Quelques semaines plus tard, conformément à la proposition de Monnet, Schuman annonçait au monde la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

Tout au long de sa vie, Monnet a été un **fervent partisan du multilatéralisme et de la coopération intra-européenne**. Sa foi dans le projet d'intégration européenne a jeté les bases de l'Union européenne que nous connaissons aujourd'hui.

Bien que limitée à des domaines spécifiques, cette proposition très pratique a jeté les bases d'une entreprise plus vaste visant à réconcilier et à apporter la prospérité aux anciens ennemis du champ de bataille. Après tant de décennies de guerres qui avaient fait couler un sang incalculable en Europe et déchiré ses peuples, voici un projet de reconstruction du Vieux Continent avec la solidarité européenne comme pierre angulaire.

En 1951, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont signé le **Traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA).

La Haute Autorité CECA s'installe à Luxembourg en août 1952 et **Jean Monnet en est le premier président**.

L'ouverture du marché commun du charbon et de l'acier a eu lieu le 30 avril 1953.

En 1975, **Monnet se retire dans sa maison d'Houjarray pour rédiger ses Mémoires**, qui seront publiés en 1976. La même année, il reçoit le **diplôme de Citoyen d'honneur de l'Europe du Conseil européen**.

Il **décède en mars 1979 à l'âge de 90 ans** et ses cendres sont transférées au Panthéon de Paris en 1988.



NOUS NE FORMONS PAS
UNE COALITION D'ÉTATS,
MAIS NOUS UNISSEMS
LES PEUPLES
-JEAN MONNET



Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹

L'OCDE est une organisation internationale qui œuvre à l'élaboration de meilleures politiques pour une vie meilleure. Leur objectif est d'élaborer des politiques qui favorisent la prospérité, l'égalité, les opportunités et le bien-être pour tous. Ils s'appuient sur 60 ans d'expérience et de réflexion pour mieux préparer le monde de demain.

En collaboration avec les gouvernements, les décideurs politiques et les citoyens, ils travaillent à l'établissement de normes internationales fondées sur des données probantes et à la recherche de solutions à toute une série de défis sociaux, économiques et environnementaux. Qu'il s'agisse d'améliorer les performances économiques et de créer des emplois, de favoriser une éducation solide ou de lutter contre l'évasion fiscale



internationale, ils constituent un forum et un centre de connaissances uniques pour les données et les analyses, l'échange d'expériences, le partage des meilleures pratiques et des conseils sur les politiques publiques et l'établissement de normes internationales.

[Une brève histoire](#)

Le précurseur de l'OCDE était l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée pour administrer l'aide américaine et canadienne dans le cadre du plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale.

¹<https://www.oecd.org/about/>

La Convention transformant l'OECE en OCDE a été signée au Château de la Muette à Paris le 14 décembre 1960 et est entrée en vigueur le 30 septembre 1961.

Depuis lors, la vocation de l'OCDE est d'apporter un plus grand bien-être dans le monde en conseillant les gouvernements sur les politiques qui soutiennent la résilience, une croissance inclusive et durable. Grâce à des analyses et recommandations politiques fondées sur des données factuelles, à des normes et à des réseaux politiques mondiaux, notamment en étroite collaboration avec le G7 et le G20, l'OCDE a contribué à faire progresser les réformes et les solutions multilatérales aux défis mondiaux. Celles-ci couvrent l'horizon des politiques publiques, depuis le principe du pollueur-payeur, développé par l'OCDE dans les années 1970, jusqu'au PISA dans l'éducation, sans oublier la transparence fiscale et l'intelligence artificielle. Tout au long de son histoire, l'OCDE s'est efforcée de devenir plus mondiale, plus inclusive et plus pertinente.

[Fabrizia Lapecorella - Deputy Secretary General of OECD¹](#)

Fabrizia Lapecorella a été nommée nouvelle secrétaire générale adjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Elle prendra ses fonctions le 3 avril 2023.

Fabrizia apportera à son poste une expertise, une expérience et des réseaux internationaux considérables dans les domaines de la politique fiscale, financière et économique.

De nationalité italienne, elle est actuellement chef du Département des politiques européennes à la présidence du Conseil des ministres italien. Elle a été directrice générale des finances au ministère italien de l'Économie et des Finances de 2008 à 2022. Dans ce rôle, Fabrizia était responsable de la politique fiscale, de la politique financière nationale européenne et internationale, de la gouvernance des agences fiscales italiennes, de la coordination du infrastructure informatique au service de l'administration

¹<https://www.oecd.org/newsroom/oecd-appoints-fabrizia-lapecorella-as-deputy-secretary-general.htm>

fiscale italienne et des services administratifs du système judiciaire fiscal italien. Auparavant, elle a occupé diverses fonctions au sein du ministère italien de l'Économie et des Finances.

Fabrizia a également occupé des postes de direction au sein de la structure des comités de l'OCDE. Elle a été présidente du Comité des affaires fiscales de l'OCDE en 2022, vice-présidente du Comité entre 2017 et 2021 et membre du Bureau du Comité depuis 2012. Fabrizia a également été membre du groupe de pilotage de l'OCDE/G20. Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) de 2016 à 2022. Elle est professeur de finances publiques à l'Université de Bari depuis 2004 et est titulaire d'un diplôme en économie de l'Université de Bari ainsi que d'un doctorat en économie de l'Université de Bari. l'Université d'York.



Fabrizia apporte une richesse d'expérience et de connaissances à l'équipe de haute direction de l'OCDE, et sa nomination répond à l'objectif de longue date de l'OCDE d'une parité totale entre les sexes au sein de la haute direction de l'Organisation.

Fabrizia rejoindra les autres secrétaires généraux adjoints de l'OCDE, Kerri-Ann Jones, Yoshiki Takeuchi et Ulrik Vestergaard Knudsen.

Informations utiles

Adresses importantes

Hôtel



Novotel 17 - Boutique Hotel
34 Av Porte d'Asnières, Paris
Tel: +33 1 44 40 52 52

Restaurant



Rosette Clichy
77 Rue de Paris, 92110
Clichy, France
Tel: +33 1 47 72 67 51

Sénat



15, rue de Vaugirard, 75291
Paris Cedex 06

Assemblée Nationale



9 rue de Bourgogne 75007
Paris

Informations utiles

Transport

Taxis:

Alpha Taxis

Tel: +33 01 45 85 85 85

Centrale Belem Taxis 7000

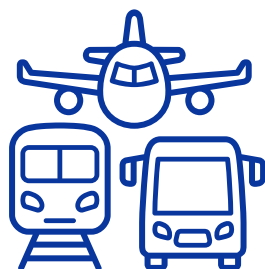
Tel: +33 01 42 70 00 42

Ils existent des bornes d'appels taxis à Paris



Gare du Nord - Hotel:

Taxis¹: Pas de prix fixe peut varier entre 20-60€



Metro (35 min): Paris Gare du Nord **prenez**

- **Metro 4** (Direction Bagneux - Lucie Aubrac, **Prix pour 1 ticket metro = 2,10€**)
- **Sortez station Réaumur - Sébastopol**
- **Prenez Metro 3** (Direction Pont de Levallois-Bécon, **1 Metro est valide pour 1:30h si vous ne sortez pas du système metro**)
- **Sortez station Péreire**
- **Marchez 10 mins** jusqu'à l'hôtel

Bus (40 min): Bus Station Gare du Nord take

- **Bus 54** (Direction Gabriel Peri-Metro, **Prix pour un ticket de bus = 2,50€**)
- **Sortez Porte de Clichy**
- **Marchez 10 mins** jusqu'à l'hôtel

¹<https://montransport.com/annuaire/taxi-minivan/paris/gare-du-nord/index2.html>

Informations utiles

Transport¹

Charles de Gaulle - Hotel

Taxis: Prix fixe Charles de Gaulle- Paris rive droite (Arrondissement 17 inclus où l'hôtel est situé)
Prix: 55€

Metro (59 mins): Aéroport Charles de Gaulle prenez

- **RER B** (Direction PIST04Saint-Rémy-lès-Chevreuse, **Prix = 11,45 €**)
- Ride for 11 stops and **sortez station Gare Châtelet - Les Halles**
- Marchez pour 4 mins à **metro station Châtelet** et prenez **Metro 14** (Direction Mairie de Saint-Ouen, **Prix pour un ticket metro = 2,10€**)
- Ride for 5 stops and **sortez station Porte de Clichy**
- **Marchez pour 12 mins** (1km) jusqu'à l'hôtel

Bus (1h 25): CDG T1 - Roissybus (Niveau Arrivé) prenez

- **Bus RoissyBus** (Direction Opera, **Prix = 16,20€**)
- Sortez **Opera** et marchez pour 2 mins à **bus station Auer**
- Prenez **bus 20** (Direction Louison Bobet, **Prix pour un ticket bus = 2,10€**)
- Ride for 11 stops and **sortez station Reims - Hôtel des Impôts**
- **Marchez pour 4 mins** jusqu'à l'hôtel

¹ <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15396>
<https://www.ratp.fr/titres-et-tarifs/billet-aeroport#:~:text=%3A%20Aux%20guichets%20et%20aux%20automates,RATP%20ou%20par%20Carte%20Bancaire%20!>

Informations utiles

- Hotel - Restaurant** Marchez 6 mins à **bus station Alsace**
Prenez **bus 341** (Direction Porte de Clignancourt - Croisset)
Ride for 3 stops and **sortez Jaurès - Barbusse**
Marchez 2 mins jusqu'à ce que vous arrivez au restaurant
- Restaurant - Hotel** Marchez 3 mins à **bus station Jaurès - Barbusse**
Prenez **bus 341** (Direction Charles de Gaulle-Etoile)
Ride for 4 stops et **sortez station Porte d'Asnières - Marguerite Long**
Marchez 2 mins jusqu'à l'hôtel

Numéros de téléphone importants

Elisabetta Fonck +32 473 64 67 46

Valerie Raskin +32 483 43 19 58

Pilar Ramos Carbonero +32 476 37 86 56

INFORMATION SEULEMENT POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Charles de
Gaulle -
Europe
Experience**

Taxis: Prix fixe
Prix: 55€

Bus (50 min): CDG T1 - Roissybus (Niveau Arrivé)
take

- **Bus RoissyBus** (Direction Opera, **Prix = 16,20€**)
- Sortez **Opera**
- **Marchez pour 7 mins** jusqu'à ce que vous arriverez à Europe Experience (28 Pl. de la Madeleine, 75008 Paris)

**Hotel -
Europe
Experience**

Taxis: Pas prix fixe, estimation pour 4 km = 12€

Metro (20 min): Marchez **14 min** (1km) à **Porte de Clichy**

- Prenez **Metro 14** (Direction Olympiades, **Prix = 2,10€**)
- Ride for 6 stops, **Sortez Madeleine**, en face de Europe Experience

Bus (30 min): **Marchez 3 min** (190 m) à **Porte d'Asnières - Marguerite Long**

- Prenez **Bus 20** (Direction Porte des Lilas, **Prix pour 1 ticket bus = 2,50€**)
- Ride for 9 stops
- **Sortez Havre - Haussmann**
- **Marchez pour 6 min** (450 m) jusqu'à Europe Experience

[1https://www.eurecab.com/cities/taxi-paris#:~:text=A%20Paris%2C%20le%20prix%20de,%2B%2039%2C02%E2%82%AC%2Fh](https://www.eurecab.com/cities/taxi-paris#:~:text=A%20Paris%2C%20le%20prix%20de,%2B%2039%2C02%E2%82%AC%2Fh)

**Europe
Experience -
Hotel**

Taxis: Pas prix fixe, estimation pour 4 km = 12€

Metro (20 min): Prenez Metro 14 (Direction Olympiades, Prix = 2,10€)

- Ride for 6 stops, **Sortez Porte de Clichy**
- **Marchez 14 min (1km)** jusqu'à l'hôtel

Bus (30 min): Marchez 7 min (450 m) à Havre - Haussmann

- Prenez **Bus 20** (Direction Porte des Lilas, **Prix pour 1 ticket bus = 2,50€**)
- Ride for 10 stops
- Sortez **Reims - Hôtel des Impôts**
- **Marchez pour 4 min (250 m)** jusqu'à l'hôtel

1<https://www.eurecab.com/cities/taxi-paris#:~:text=A%20Paris%2C%20le%20prix%20de,%2B%2039%2C02%E2%82%AC%2Fh>